

Le lundi dix décembre deux mille dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI, Pierre-Jean LAURENT, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

Pouvoir : Christine PICQUET à Julien SUBRIN
Hervé DE SAINT JEAN à Olivier LAROCHE
Chantal THORE à Ghislaine CARRIER
Mickaël BARDOUX à Alain GEORGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-Jean LAURENT

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 septembre 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

Avec l'accord du Conseil municipal, M. le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Adhésion au CAUE du Rhône et de la Métropole,

DÉLIBÉRATIONS

ADHÉSION AU CAUE RHÔNE-MÉTROPOLE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) Rhône-métropole est une association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977 par le Conseil Général du Rhône en 1980, est un organisme à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques pour des missions de service public :

- Assistance architecturale gratuite aux particuliers et maîtres d'ouvrage privés lors de permanences en point conseil,
- Conseil aux collectivités,
- Formation des élus, agents des collectivités et professionnels,
- Actions pédagogiques avec les scolaires,
- Information et sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement.

Son financement est assuré par une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement, les contributions des collectivités et cotisations de ses adhérents.

Le CAUE propose la gratuité des missions de conseil aux collectivités 2 jours par an et jusqu'à 8 jours pour les communes de moins de 3 500 habitants adhérentes. Au-delà de 8 jours une contribution financière est sollicitée. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, l'adhésion est de 200 €.

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, indique qu'un contact a été pris avec le CAUE pour travailler sur le devenir du site de l'école actuel. Cette mission d'environ 8 jours pourrait se dérouler sur le début d'année 2019. Par ailleurs, le CAUE peut être partenaire pour des projets de la Commune aussi bien pour des aménagements de bâtiments, d'espaces publics ou pour l'évolution du PLU. Aussi, dans l'intérêt de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au CAUE à compter de l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer au CAUE Rhône-Métropole à compter de l'année 2019,

- DÉCIDE Olivier LAROCHE pour représenter la Commune au CAUE Rhône-Métropole,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE: ATTRIBUTION DU LOT12

M. le Maire rappelle que suite à la consultation pour le marché de construction de l'école à l'automne 2017, par délibération du 27 novembre 2017, le Conseil municipal avait classé le lot 12 Clôture/Espaces verts sans suite pour motif d'intérêt général et prévoyait une consultation ultérieure. Cette consultation a eu lieu du 19 octobre 2018 au 19 novembre 2018 en limitant son champ aux clôtures. Elle a fait l'objet d'une publication au BOAMP, sur le site internet de la Commune, ainsi qu'au Journal du BTP

du 25 octobre 2018 avec un couplage web. Le dossier de consultation était téléchargeable sur la plateforme Klekoon et comprenait une prestation supplémentaire (PSE).

3 offres ont été déposées et examinées à la vue des PSE et des critères d'attribution tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et le mémoire technique (60%) évalué au travers du respect des délais, de la valeur technique et qualitative de l'offre et des exigences de sécurité et de propreté. À son terme, il a été décidé de ne pas conduire de négociation comme cela était possible avec les 3 meilleures offres, et de sélectionner le lot à l'entreprise Design Concept Paysages pour un montant HT de 25 725 € et de retenir la PSE de 5645 € HT. Le montant total du marché, tous lots confondus est ainsi porté à 1 200 800 € HT.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le lot 12 à l'entreprise Design Concept Paysages pour un montant HT de 31 370 € en incluant la PSE,
- AUTORISE le Maire à signer ces marchés, ainsi que tous documents nécessaires à leur bonne exécution.

VENTE DE TERRAIN AUX PLACES

Lors du conseil du 24 septembre dernier, le Conseil municipal a donné un accord de principe pour donner une suite favorable à de la demande de la SARL JOMARD, d'acquérir une bande de terrain contiguë à sa propriété en vue d'édifier un mur de soutènement et aménager une plateforme à l'arrière de son bâtiment.

Après division effectuée par un géomètre-expert, il est proposé de céder à la SARL JOMARD, une bande de 162 m², pour laquelle un accord a été trouvé sur un prix de 6€/m². La partie restant propriété de la Commune sera d'une largeur minimum de 3.5m.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE de vendre la parcelle n° XXX, section B située sur la Commune de Sarcey, d'une contenance de 162m² à la SARL Jomard, au prix de 6€/m², soit 972€,
- DIT que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente et notamment l'acte notarié.

INTÉGRATION D'UNE PARCELLE AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire rappelle qu'en application de l'accord conclu en 2008 entre la Commune et M. Daniel COQUARD, pour l'élargissement du chemin du Perrin sur la parcelle C26, le Conseil municipal, par délibération 6 février 2018, a acquis la parcelle n°998, section C, d'une superficie de 18m², objet de l'élargissement.

La vente étant finalisée, il est proposé d'intégrer cette parcelle dans le domaine public routier communal dans la mesure où ce transfert n'a pas pour conséquence de porter atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'intégrer dans le domaine public routier communal la parcelle C998;

- DONNE pouvoir à M. Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à l'actualisation du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

BUDGET ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, indique que la trésorerie nous a signalé la nécessité de procéder à une régularisation en section d'investissement pour un montant de 3 centimes, en dépenses et en recettes. Ce mouvement est réalisé comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>	<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
16 / 1641	+ 0,03 €	77 / 778	+ 0,03 €
21 / 2118	- 0,03 €	042 / 28156	- 0,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Assainissement de l'année 2018.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À "LA TOILE DES GONES"

"La toile des gones" nous a communiqué sa demande de subvention pour l'année 2018, établie à partir de la fréquentation du centre de loisirs par les enfants de Sarcey et d'une participation de la Commune au coût journée à hauteur de 5€/ enfant/jour.

En 2018, 4 familles ont mis leurs enfants au centre de loisirs, représentant un total de 31 jours. La demande de subvention s'élève ainsi à 155 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention de 155 € à l'association "La Toile des Gones".

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA CCPA

Olivier LAROCHE présente synthétiquement le rapport d'activités 2017, en évoquant des projets sur diverses thématiques, conduits durant cette année par la CCPA : cessions dans les ZA, dont la Noyeraie et engagement de démarches pour de nouveaux aménagements, définition de la politique commerce, réseau VTT, tables de lecture, programme d'animations touristiques, poursuite du programme d'intérêt général (PIG) pour la rénovation du parc de logements, dispositifs de soutien aux projets agricoles ou de rénovation du patrimoine, création d'un service jeunesse, construction du RAM de Saint-Pierre-la-Palud, lancement de l'aménagement du terrain de rugby, travaux de voirie dont la route de Magny, aménagement du parking de la gare de Fleurieux/l'A., ...

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Monsieur le Maire prend la parole pour Mme Picquet, absente ce jour. Il fait un retour sur le Conseil d'école qui a eu lieu le 5 novembre ; il y avait 106 élèves le jour de la rentrée. Depuis, trois enfants sont arrivés et un parti, ce qui porte le nombre d'élèves à 108. Il nous informe qu'on risque la fermeture d'une classe à partir de 104 enfants.

Le règlement intérieur de l'école a été modifié concernant l'utilisation des téléphones portables.

Les enseignants souhaiteraient que le temps de travail du matin soit un peu plus long. Ils proposent de modifier les horaires comme suit : 8h30-11h45 ou 12h /14h-16h30. Projet à voter au prochain conseil d'école qui aura lieu le 4 mars 2019.

Thierry MAGNOLI fait un état des diverses autorisations d'urbanisme déposées depuis le dernier Conseil municipal :

- DP accordée pour des panneaux photovoltaïques – route des Olmes
- DP accordée pour une modification d'ouvertures- chemin de Fontlavis
- DP refusée pour rehaussement de terrain – route de Magny

- DP en cours pour remplacement d'un grillage par un mur – chemin de Goutte Martin
- PC modificatif accordé pour agrandissement de l'extension – chemin de Fontlavis
- PC en cours pour création d'un bâtiment artisanal - rue de la Noyeraie

Julien SUBRIN prépare l'aménagement de la voirie vers la nouvelle école. Il doit rencontrer avec Monsieur le Maire une personne du Département pour aider à sécuriser cette entrée du village. Il a demandé des devis pour l'élagage de plusieurs arbres dans le centre du village ainsi qu'au chemin du bois.

Arrivée de M.BARDOUX

Olivier LAROCHE informe le Conseil municipal du travail en cours sur le bulletin communal qui sera disponible à partir du 13 janvier ainsi que d'une feuille du tilleul qui sera à distribuer sous dix jours avec les calendriers de collecte.

Il fait part au Conseil municipal de l'avancement de la procédure d'aménagement foncier liée à l'A89 qui a été clôturée, avec des transferts de propriété effectifs depuis le 28 septembre 2018, avec la réserve de la validation par le service de la publicité foncière. Les travaux connexes restent cependant à réaliser.

Concernant la CCPA, il présente les principaux points adoptés lors des conseils communautaires le 4 octobre et le 8 novembre: partenariat avec la Région pour un bonus de performance énergétique (750 €) pour la rénovation de logements mis en œuvre dans le cadre du PIG (Programme d'intérêt général), création d'un poste sur le développement social (parentalité, personnes âgées, réseau des CCAS, santé), renouvellement du marché d'exploitation des 2 déchèteries (7 ans, 816 000 €/an), avenants aux marchés de travaux du RAM de St-Pierre-la-Palud (3,26%).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal du report de l'enquête publique concernant le projet de la SMAD suite à une décision du Préfet du Rhône. Une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers aura lieu le 28 janvier 2019 pour permettre de relancer cette enquête publique.

Les projets de mutualisation au sein de la CCPA continuent. La communauté de communes s'est rapprochée de deux sociétés afin de mettre en place le RGPD (Règlement Général sur la protection des données).

En conférences des maires, la dotation de solidarité rurale pour 2019 a été reconduite avec les mêmes montants mais seuls 6 critères sur 15 ont été conservés.

Le Maire fait également le bilan concernant le SYDER ; il envisage d'installer des prises pour recharger les voitures électriques.

Il annonce que Michèle BERTHIER prendra sa retraite au 1^{er} janvier 2019 et que les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier à 11h à la salle des fêtes de Sarcey.

La séance est levée à 22h10.

